

## CARTE DE RESERVATION LES ADRETS DE L'ESTEREL Cantine Scolaire 2025 / 2026

**A rendre en Mairie avant le 04 août 2025**

• **Renseignements concernant L'enfant :**

- Nom / Prénom : .....

- Adresse : .....

.....

- Date de naissance : ..... Lieu : .....

ELEMENTAIRE :       MATERNELLE :       CLASSE : .....

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
CANTINE	<u>11H30-13H20</u>	<u>11H30-13H20</u>	X	<u>11H30-13H20</u>	<u>11H30-13H20</u>

(Cochez la (ou les) case(s) de votre choix)

**RAPPEL :**

- **Si votre enfant n'est pas inscrit il ne pourra pas bénéficier du service cantine.**
- **Toute absence ou modification de planning non justifiée sera facturée.**

• **Renseignements concernant la famille :**

	<b><u>Représentant 1</u></b>	<b><u>Représentant 2</u></b>
NOM / PRENOM		
ADRESSE		
LIEN DE PARENTE (père, mère...)		
Quotient Familial : (Justificatif obligatoire)		
TEL : Portable Domicile Bureau	..... ..... .....	..... ..... .....
@ Mail : (écrire lisiblement)		

**PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT :**

- Attestation du quotient familial fourni par la CAF ou dernier Avis d'imposition de la famille (**Le tarif le plus élevé vous sera attribué en cas d'absence de ces documents**)
- En cas de divorce ou séparation, justificatif de l'exercice de l'autorité parentale
- En cas de PAI, fournir la copie signée (médecins, école, ...)

**A noter :** La cantine scolaire est gérée par la régie municipale, pour toutes questions concernant les inscriptions, la facturation ou les modalités de paiement vous pouvez joindre Mme Sophie MIGNONI par téléphone au 04.94.19.36.66 ou par mail [s.mignoni@mairie-adrets-esterel.fr](mailto:s.mignoni@mairie-adrets-esterel.fr)  
La régie est ouverte au public le mercredi de 8h30 à 11h00 durant les périodes scolaires ou sur RDV.

Vous pouvez effectuer vos paiements :

- En espèces
- Par chèque bancaire ou postal à l'ordre de la RÉGIE DES REDEVANCES PÉRISCOLAIRES
- En ligne par Carte Bancaire à l'adresse suivante : <http://lesadretsdelesterel.fr/>